REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du 29 septembre 2025

Délibération n° 2025-2937

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Vie étudiante - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations étudiantes ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et évènements dans le cadre de la 2nde phase de l'appel à projets initiatives étudiantes (APIE) 2025 - Lancement de l'appel à projets pour l'année 2026

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et transition économiques

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel Longueval

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 12 septembre 2025

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, M. Y. Fournel, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme N. Georgel, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, M. M. Le Faou, Mme M. Lecerf, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, M. A. Orlando, Mme C. Panassier, M. R. Payre, Mme J. Percet, Mme N. Perrin-Gilbert, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtzoff.

Absents excusés : M. L. Pelaez, M. L. Barge (pouvoir à Mme D. Nachury), M. P. Blache (pouvoir à Mme L. Croizier), Mme F. Bouzerda (pouvoir à M. P. Chambon), M. G. Corazzol (pouvoir à M. T. Rudigoz), M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. M. Grivel), Mme H. Duvivier (pouvoir à M. J. Camus), Mme H. Geoffroy (pouvoir à M. S. Gomez), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme M. Carrier), M. C. Marguin (pouvoir à M. L. Lassagne), M. É. Perez (pouvoir à Mme J. Percet), Mme I. Perriet-Roux (pouvoir à M. Y. Blein), Mme I. Petiot (pouvoir à M. P. Guelpa-Bonaro), M. M. Rantonnet (pouvoir à M. C. Cohen).

Conseil du 29 septembre 2025

Délibération n° 2025-2937

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Vie étudiante - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations étudiantes ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et évènements dans le cadre de la 2nde phase de l'appel à projets initiatives étudiantes (APIE) 2025 - Lancement de l'appel à projets pour l'année 2026

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et transition économiques

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 septembre 2025, exposant ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon est le 2ème site d'enseignement supérieur français avec plus de 190 000 étudiants, dont 24 000 étudiants internationaux, 11 500 chercheurs et enseignants-chercheurs. Elle dispose d'une fonction académique de qualité, grâce à la présence de nombreux établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics et privés de renom.

Parmi les équipements dont peuvent disposer les étudiants, se distingue la Maison des étudiants (MDE). Située au cœur du 7ème arrondissement de Lyon, elle accueille, en résidence, plus de 60 associations étudiantes, les accompagne dans leurs projets de développement, fait naître des initiatives et valorise les actions et projets accompagnés. Ce lieu d'accueil, d'information et de valorisation des initiatives étudiantes contribue pleinement au développement et à la valorisation plus générale du territoire.

Depuis la création en 2016 d'un service commun entre la Métropole et la Ville de Lyon, la Métropole met en œuvre, pour le compte des deux collectivités, de nombreuses actions dans le domaine de la vie étudiante que la Ville de Lyon contribue à financer à travers sa participation annuelle à ce service.

La Métropole et la Ville de Lyon souhaitent poursuivre, en 2025, la valorisation et la promotion des initiatives étudiantes ainsi que leur soutien à des projets en lien avec les étudiants qui favorisent l'expérimentation, l'innovation, l'acquisition de savoir-être et de compétences, indispensables à une bonne insertion économique et sociale de ces derniers.

S'agissant de l'attribution de subventions ou de l'adhésion à des associations étudiantes, chaque collectivité consacre un budget spécifique, 28 000 € pour la Ville de Lyon et 44 000 € pour la Métropole, permettant de financer des actions dédiées à la vie étudiante, en fonction des compétences respectives ou du ressort territorial de celles-ci.

II - Objectifs de l'APIE

Les objectifs de cet appel à projets sont les suivants :

- accompagner le développement d'initiatives associatives étudiantes ou d'actions associatives qui les soutiennent, de par leur contribution à la vie de la cité,
- stimuler l'engagement des étudiants dans les problématiques sociétales et écologiques pour qu'ils acquièrent des valeurs citoyennes d'engagement et de solidarité,

- valoriser les actions qui favorisent l'expérimentation et l'innovation, pour une bonne intégration sociale et économique.

Les projets et initiatives d'intérêt pour la Métropole et la Ville de Lyon doivent porter sur l'une des quatre thématiques suivantes :

- le développement des pratiques et des événements artistiques, culturels ou sportifs,
- l'engagement au service de la société : citoyenneté, solidarité, transition écologique, santé, lutte contre toutes les formes de discrimination,
- l'accueil des étudiants et la solidarité internationale,
- la professionnalisation, l'insertion économique et l'innovation.

Les conditions d'éligibilité des projets sont les suivantes :

- l'appel à projets est ouvert aux associations étudiantes et aux associations qui ont pour projet l'accompagnement des étudiants,
- les projets sont portés par une association du territoire métropolitain,
- les projets et/ou leurs retours doivent se dérouler et/ou avoir des retombées sur le territoire de la Métropole,
- le financement du projet doit reposer sur d'autres sources de financement et le budget doit être équilibré,
- la subvention accordée est plafonnée à 50 % du budget prévisionnel, dans la limite d'un montant maximum de 3 000 € par projet,
- le projet ne doit pas avoir été réalisé avant la date de la commission d'analyse des dossiers déposés,
- les projets consistant en des voyages d'études, d'agrément et l'organisation de galas et congrès sont exclus.

En complément de ces conditions, une attention particulière sera portée aux critères suivants :

- prix accessible pour les étudiants,
- favoriser les échanges entre le public étudiant et non-étudiant,
- favoriser les échanges entre les étudiants des différents établissements.

L'appel à projets conjoint entre la Métropole et la Ville de Lyon est ouvert annuellement, en deux phases successives.

III - Rappel des subventions attribuées dans le cadre de la 1ère phase de l'APIE 2025

Par délibération du Conseil n° 2025-2762 du 17 mars 2025, la Métropole a attribué des subventions de fonctionnement pour un montant total de 22 240 € au profit de 21 associations ayant sollicité son soutien dans le cadre de la 1ère phase de l'appel à projets 2025. Les projets ou initiatives retenus s'intéressent aux domaines suivants :

- développement des pratiques et événements artistiques, culturels ou sportifs : Association sportive cyclisme de l'Institut national des sciences appliquées (INSA), Club INSA athlétisme, Basket INSA club, Karnaval, Club jeux et imaginaire, INSA BD manga, Phénomène, Association des élèves ingénieurs des travaux publics de l'État, Association des étudiants de la chorale et de l'orchestre de Rockefeller, Club des 24 heures de l'INSA, Le Troisième Lieu, Orchestre symphonique de l'INSA-universités, Lyon 3 Orchestra, Look Both Ways et Assolidair, pour un montant total de subventions de 15 440 €,

- engagement au service de la société : Équipage solidaire, Dispensaire vétérinaire étudiant de Lyon, pour un montant total de subventions de 3 800 €,

- professionnalisation, insertion économique et innovation : Association droit-science-politique Jean Moulin, Human Bee Ing, Eloquentia et Univoyage, pour un montant total de subventions de 3 000 €.

IV - Propositions de financement dans le cadre de la 2nde phase de l'APIE 2025

Le dépôt des projets était ouvert du 17 février au 21 mars 2025. 39 dossiers ont été reçus et instruits.

Il est proposé de retenir 24 projets au total, dont 17 pour un financement de la Métropole. Ces projets se classent dans les champs thématiques suivants :

1° - Développement des pratiques et des événements artistiques, culturels ou sportifs

a) - Lézarts

L'association organise une exposition accessible à tous au Centre des humanités sur le campus de La Doua à partir de décembre 2025. Elle abordera l'univers de Franz Kafka au travers d'une approche plastique variée : installation, photo, peinture, gravure, etc. 25 étudiants sont impliqués dans la conception et la médiation de l'exposition.

Le budget prévisionnel est de 1 182 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 590 €.

b) - Orchestre symphonique des grandes écoles de Lyon

L'association a donné deux représentations gratuites de Stabat mater de Rossini et de Pater Noster Verdi pour chœurs et orchestre, en partenariat avec le chœur mixte universitaire de Lyon. Elles ont eu lieu les 7 et 8 juin 2025 à la basilique Saint-Bonaventure à Lyon 2ème. Ce projet avait pour objectif de valoriser les talents étudiants et de contribuer à l'animation du territoire. 200 musiciens étaient présents.

Le budget prévisionnel est de 6 136 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 2 500 €.

c) - Association Festival Un doua de jazz

L'association organise la 32ème édition du festival Un doua de jazz qui aura lieu du 10 au 19 octobre 2025. Le festival Un doua de jazz a pour objectif de promouvoir la musique jazz auprès d'un public large et éclectique, grâce à l'organisation d'évènements à Villeurbanne et à Lyon (concerts, masterclass, etc.). Le festival vise majoritairement les étudiants lyonnais et, plus spécifiquement, les étudiants de l'INSA Lyon.

Le budget prévisionnel est de 28 879 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 1 500 €.

d) - Association dynamique pour les jeunes et le développement

L'association a organisé un évènement gratuit en plein air, place Maréchal-Juin à Rillieux-la-Pape, le 30 août 2025. Au programme : un DJ set, des sessions de karaoké et des performances de groupes de danse locaux. L'objectif était de lutter contre l'isolement des étudiants et de permettre à ceux qui n'ont pas l'opportunité de partir en vacances de profiter d'un événement culturel et solidaire.

Le budget prévisionnel est de 4 550 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 2 000 €.

e) - Lyon 3 Orchestra

L'association a vocation à proposer, chaque année universitaire, des concerts de musique de chambre et/ou de musique d'orchestre gratuitement et pour tout public. Cette association a déposé une demande de subvention pour quatre projets :

- le 1er projet consiste à organiser un concert à la bougie dans le grand amphithéâtre de l'Université de Lyon le 28 novembre 2025. L'objectif est d'offrir aux étudiants une sortie culturelle et de contribuer à l'animation dans le secteur du campus des Berges du Rhône.

Le budget prévisionnel est de 3 862 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 750 €,

- le 2ème projet consiste à organiser un concert symphonique sur un répertoire baroque dans la salle Molière du palais Bondy à Lyon 5ème le 7 mai 2026. L'acoustique exceptionnelle du lieu permettra aux musiciens de se produire dans les meilleures conditions. L'objectif est de faire rayonner la pratique musicale des étudiants.

Le budget prévisionnel est de 6 289 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 750 €,

- le 3ème projet consiste à organiser un concert de jazz à la Maison internationale des langues et des cultures à Lyon 7ème le 20 mai 2026. L'objectif est d'offrir aux étudiants une sortie culturelle et de contribuer à l'animation dans le secteur du campus des Berges du Rhône.

Le budget prévisionnel est de 6 381 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 750 €,

- le 4ème projet consiste à organiser un concert immersif à la MDE à Lyon 7ème le 29 mai 2026. Les musiciens seront dispersés parmi le public et se déplaceront au cours de leur performance. L'objectif est d'offrir au public un moment de détente et une expérience originale.

Le budget prévisionnel est de 6 381 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 750 €.

f) - Association sportive de l'École nationale des travaux publics de l'État

L'association organise la 23ème édition du tournoi Rhône-Alpes multisport le 18 octobre 2025 sur les campus de La Doua et de Vaulx-en-Velin Plusieurs écoles françaises et internationales participent à ce tournoi mixte réunissant 12 sports différents. L'objectif est de valoriser la pratique sportive des étudiants.

Le budget prévisionnel est de 58 949 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 1 500 €.

g) - Le Troisième Lieu

Dans le cadre de son projet d'accueil des étudiants de l'Université Lumière Lyon 2, l'association a fait l'acquisition de matériel. Elle a ainsi amélioré sa capacité en communication et en sonorisation pour ses activités de support technique qu'elle utilise lors des forums des associations organisés au mois de septembre 2025 sur le campus de Bron.

Le budget prévisionnel est de 3 467 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 500 €.

2° - Engagement au service de la société : citoyenneté, solidarité, transition écologique, santé, lutte contre toutes les formes de discrimination

a) - Confluence des luttes

L'association a organisé la 2ème édition du festival Confluences des luttes le 14 juin 2025 au parc Blandan. Il proposait un village associatif, des expositions, des ateliers, des tables rondes et des conférences sur l'écoféminisme, l'antispécisme, l'alimentation ou encore l'écologie sur les territoires. L'évènement a été clôturé avec des performances artistiques engagées et des concerts de groupes locaux.

Le budget prévisionnel est de 17 700 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 2 600 €.

b) - Association pour la défense des familles et de l'individu de Lyon

L'association organisera une journée de sensibilisation sur les risques de l'emprise sectaire le 8 octobre 2025 sur le campus de Bron de l'Université Lumière Lyon 2. L'objectif est de permettre aux étudiants d'identifier les enjeux et les mécanismes derrière l'emprise mentale et les dérives thérapeutiques.

Le budget prévisionnel est de 4 325 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 2 160 €.

c) - Association des étudiants de l'École centrale de Lyon (AEECL)

L'association souhaite mettre en place des temps de partage autour des jeux de société entre les élèves de l'École centrale et les habitants d'Écully. Ils auront lieu durant la pause méridienne en semaine ainsi que le samedi après-midi pour toute l'année 2025-2026. L'objectif est de favoriser le lien social et l'ouverture des étudiants sur le territoire.

Le budget prévisionnel est de 1 700 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 500 €.

3° - L'accueil des étudiants et la solidarité internationale

a) - Réfugiés et l'enseignement supérieur vers l'avenir

L'association accompagne 15 étudiants réfugiés dans leur intégration universitaire et sociale à Lyon en les mettant en relation avec 15 étudiants français ou réfugiés déjà intégrés. Elle assure le suivi des mentors et organisera des temps d'échanges comme des repas partagés et des sorties culturelles. Ces actions se déroulent durant six mois à partir de juillet 2025 et ont principalement lieu au sein des universités et du tiers-lieu Le Faitout à La Mulatière.

Le budget prévisionnel est de 8 250 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 3 000 €.

b) - Association des étudiants congolais de Lyon

L'association assure le parrainage de 25 étudiants congolais nouvellement arrivés à Lyon. Les bénéficiaires du dispositif ont été identifiés avec l'appui de Campus France. L'attribution des parrains étudiants s'est faite par tirage au sort. L'accompagnement personnalisé a duré un mois, du 25 août au 20 septembre 2025 et comprenait une aide administrative, la découverte du territoire, ainsi que différentes activités culturelles.

Le budget prévisionnel est de 1 950 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 910 €.

4° - La professionnalisation, l'insertion économique et l'innovation

a) - Tutorat santé Lyon sud

L'association a organisé un week-end de formation du 29 au 31 août 2025 à Le Poizat-Lalleyriat. Une centaine d'étudiants tuteurs a appris à réaliser des supports de cours et des entraînements de qualité afin d'accompagner au mieux les étudiants en santé.

Le budget prévisionnel est de 9 300 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 1 000 €.

V - Modalités de versement et de contrôle des subventions 2025

Le versement des subventions interviendra en une seule fois, au plus tard le 31 décembre de l'année civile au titre de laquelle la subvention est attribuée, sur présentation d'un appel de fonds par le bénéficiaire qui devra parvenir à la Métropole au plus tard le 30 novembre de cette même année.

Chaque association devra fournir à la Métropole un bilan qualitatif et financier du projet subventionné, dans un délai de six mois à compter de sa réalisation.

Le montant de la subvention attribuée est un montant plafond. Dans le cas où le coût réel des actions menées serait inférieur, la participation de la Métropole serait recalculée au *prorata* de la dépense réellement engagée et justifiée par le bénéficiaire. En revanche, le dépassement du montant total des dépenses du bénéficiaire au titre du projet restera à sa charge.

La Métropole se réserve le droit de récupérer tout ou partie de la subvention si le projet présenté n'était pas respecté et/ou en l'absence de présentation des justificatifs demandés après réalisation du projet (bilan qualitatif et financier).

Enfin, le bénéficiaire s'engage à assurer l'information sur le soutien de la Métropole dans tous supports de communication imprimés, audiovisuels, digitaux relatifs à l'action subventionnée (presse, sites internet, réseaux sociaux, formulaires d'inscription, badges, etc.) auprès du public et des partenaires professionnels. Il utilisera le logo de la Métropole selon sa charte disponible sur le site https://www.grandlyon.com/pratique/publications-institution. Le bénéficiaire doit également justifier du respect de cette obligation.

VI - Lancement de l'APIE pour l'année 2026

Il est proposé de reconduire, pour l'année 2026, l'organisation d'un nouvel appel à projets sur les initiatives étudiantes, selon une procédure commune avec la Ville de Lyon. Cet appel à projets poursuivra des objectifs et thématiques identiques à ceux de 2025. Il sera organisé en deux phases successives.

Le montant de l'enveloppe budgétaire prévisionnelle, dédiée à l'APIE 2026, sera de 44 000 € pour la Métropole et de 28 000 € pour la Ville de Lyon, pour les deux phases, sous réserve de l'inscription des crédits au budget primitif 2026 de chacune des deux collectivités.

Le règlement de l'appel à projets 2026 est le suivant :

1° - Conditions d'éligibilité des projets

- l'appel à projets est ouvert aux associations étudiantes et aux associations qui ont pour projet l'accompagnement des étudiants,
- les projets sont portés par une association du territoire métropolitain,
- les projets et/ou leurs retours doivent se dérouler et/ou avoir des retombées sur le territoire de la Métropole,
- le financement du projet doit reposer sur d'autres sources de financement et le budget doit être équilibré,
- la subvention accordée est plafonnée à 50 % du budget prévisionnel, dans la limite d'un montant maximum de 3 000 € par projets,
- le projet ne doit pas avoir été réalisé avant la date de la commission d'analyse des dossiers déposés,
- les projets consistant en des voyages d'études, d'agrément et l'organisation de galas et congrès sont exclus.

2° - Modalités et calendrier 2026

Les demandes de financement devront être envoyées ou déposées, dans les délais prévus, auprès du service commun développement universitaire et vie étudiante de la Ville de Lyon et de la Métropole.

Ils seront instruits, par ce service, selon les objectifs poursuivis, dans le calendrier prévisionnel suivant :

- lancement de la phase 1 de l'appel à projets en septembre 2025 :

. clôture de dépôt des dossiers : octobre 2025,
. présentation de la délibération relative aux subventions des projets retenus, lors d'une instance métropolitaine au 1er semestre 2026 ;

- lancement de la phase 2 de l'appel à projets en mars 2026 :

. clôture de dépôt des dossiers : avril 2026,
. présentation de la délibération relative aux subventions des projets retenus, lors d'une instance métropolitaine au 2ème semestre 2026 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution des subventions de fonctionnement d'un montant total de 21 760 € au profit des associations étudiantes retenues dans le cadre de la 2nde phase de l'APIE 2025 et selon la répartition figurant à l'état ci-annexé,

b) - le lancement de l'APIE 2026, en deux phases, pour les quatre thématiques retenues et selon le règlement ci-dessus énoncé.

2° - Autorise le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La somme à payer en fonctionnement, soit 21 760 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2025 - chapitre 65 - opération n° 0P03O5123.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 30 septembre 2025

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20250929-339430-DE-1-1
Date de télétransmission : 30 septembre 2025
Date de réception préfecture : 30 septembre 2025